



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240701-2024JUILDEL53-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 25 juin 2024
Séance du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND (sauf à la délibération 29) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD (sauf à la délibération 19) - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 43 et 44) – Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 49) – Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

53- MODIFICATION DES TARIFS DU CINÉMA LE GRAND LUX

Par délibération n°13 du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la délégation de service public pour assurer l'aménagement, la gestion et l'exploitation du complexe cinématographique des Herbiers.

Au terme de la procédure de délégation de service public mise en œuvre, par délibération n°1 du 20 mars 2017, l'ASSOCIATION DE GESTION DU CINEMA GRAND ÉCRAN a été choisie comme délégataire de l'aménagement et de l'exploitation du futur cinéma des HERBIERS. Un contrat de délégation a été signé le 21 avril 2017, celui-ci précise à l'article 21 les attendus de la Ville en matière de tarification, ainsi que les tarifs applicables à l'ouverture du complexe.

Conformément au contrat de délégation de service public susmentionnée, il appartient au Conseil Municipal d'approuver les évolutions de tarif du cinéma demandées par le délégataire.

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

TARIFS Grand Lux (application au 4 juillet 2024)

Tarif normal : 9,30 €

Tarif réduit : 7,20 € (titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé)

Tarif étudiant et -18 ans : 5,70 € (sur présentation d'un justificatif)

Tarif abonné : 5,00 € (réservé aux possesseurs de la Cinécarte)

Tarif - 14 ans : 4,50 € (sur présentation d'un justificatif)

Tarif Dimanche Matin : 5,50 € (pour tous les plus de 14 ans)

Supplément 3D : 2,00 €

LA CINECARTE

Les spectateurs peuvent bénéficier du tarif Abonné grâce à la Cinécarte proposée par le cinéma. Elle leur permet d'accéder à toutes les séances au tarif abonné de 5 € sur une période de 6 mois.

Cinécarte normale : 8,50 €

Cinécarte réduite : 6,50 € (pour les 65 ans et +, moins de 25 ans, demandeurs d'emploi sur présentation du justificatif du mois en cours, titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé)

Cette carte est strictement personnelle.

CADEAUX

Pochette KDO 5 places : 39€, soit 7,80€/place (dont 0.80€ de frais de gestion) validité de 6 mois à partir du lendemain de la date d'achat.

Place KDO à l'unité : 8,50€/place (dont 0.80€ de frais de gestion) validité de 6 mois minimum à partir de la date d'achat.

Tarifs pour les CSE

Le Grand Lux propose des carnets de 20 tickets CSE au prix de 132€

Soit 6,60€ par ticket (dont 0.60€ de frais de gestion)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation du complexe cinématographique

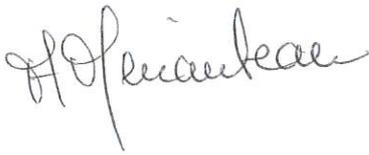
Vu l'avis favorable de la Commission famille et cadre de vie du 13 juin 2024,

Vu le rapport de Marie-Annick MENANTEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'approuver les nouveaux tarifs du cinéma le Grand Lux applicables à compter du 4 juillet 2024,
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Marie-Annick MENANTEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 05 JUIL. 2024
Publié électroniquement le : 05 JUIL. 2024
Notifié le :